

**Zeitschrift:** Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio  
**Band:** 12 (1894)  
**Heft:** 153

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Abonnement:**  
(inkl. Porto)  
Schweiz: jährlich Fr. 8, 2<sup>te</sup> Semester  
Fr. 5. — Ausland: jährlich Fr. 22,  
2<sup>te</sup> Semester Fr. 12.  
In der Schweiz kann nur bei der Post  
abonniert werden; im Ausland auch  
durch Postmandat an die Administra-  
tion des Blattes in Bern.  
Preis einzelner Nummern 25 Cts.

**Abonnements:**  
(Port compris)  
Suisse: un an fr. 8, 2<sup>e</sup> semestre fr. 5.  
Etranger: un an fr. 22,  
2<sup>e</sup> semestre fr. 12.  
On s'abonne, en Suisse, exclusivement  
aux offices postaux; à l'étranger, aux  
offices postaux ou par mandat postal à  
l'Administration de la feuille, à Berne.  
Prix du numéro 25 cts.

# Schweizerisches Handelsamtsblatt

## Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Versendung regelmäßig Mittwochs und Samstag abends. Nach Bedürfnis erscheint das Blatt auch an andern Tagen.	Redaktion und Administration im schweizerischen Departement des Auswärtigen, Abteilung Handel.	Rédaction et Administration au Département fédéral des Affaires étrangères, Division du commerce.	La feuille est expédiée régulièrement les mercredi et samedi soir; elle paraît en outre d'autres jours suivant les besoins.
---	--	---	--

**Insertionspreis:** Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Inscrite werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.

### Halbjahrs-Abonnemente.

Wir bringen hie mit in Erinnerung, dass auf das „Schweizerische Handelsamtsblatt“ ausser Jahresabonnements jeweilen auch Abonnemente für das zweite Semester entgegengenommen werden. Der Abonnementspreis für das zweite Halbjahr beträgt für die Schweiz Fr. 3. —, für das Ausland Fr. 12. — (Porto unbegriffen). In der Schweiz kann nur bei den Postämtern abonniert werden, im Auslande bei den Postämtern oder mittelst Postmandat bei der Administration des Blattes, in Bern. Die im ersten Semester erschienenen Nummern können zum Preise von Fr. 3. — bei der letztern Stelle ebenfalls bezogen werden.

### Abonnements semestriels.

Nous rappelons au public que l'on peut s'abonner à la *Feuille officielle suisse du commerce* pour le second semestre au prix de fr. 3. — pour la Suisse, et fr. 12. — pour l'étranger (port compris). Les abonnements se prennent, en Suisse, exclusivement aux offices postaux, sans frais pour l'abonné; à l'étranger aux offices postaux ou par mandat postal à l'administration de la feuille, à Berne. On peut de même se procurer séparément, au prix de fr. 3. —, la collection des numéros parus pendant le 1<sup>er</sup> semestre, en s'adressant à l'administration.

### Inhalt — Sommaire.

Abhanden gekommener Wertitel (Titre disparu). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Bilan d'une compagnie d'assurances (Bilanz einer Versicherungsgesellschaft). — Wochensituation der schweizerischen Emissionsbanken. — Situation hebdomadaire des banques d'émission suisses. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce. — Italienische Silberscheidmünzen. — Monnaies italiennes d'argent. — Exposition nationale suisse. — Banca d'Italia.

### Amtlicher Teil. — Partie officielle.

#### Abhanden gekommene Wertitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Folgender Wertitel der «Aktiengesellschaft für electrische Beleuchtung von St. Moritz»: Aktie Nr. 290 nebst dem bezüglichen Couponbogen ist verloren gegangen. Laut Beschluss des Kreisgerichtes Oberengadin vom 21. Juni l. J. wird anmit der unbekante Inhaber dieses Titels aufgefordert, denselben innert der Frist von drei Jahren, vom Tage dieser ersten Publikation an gerechnet, beim Präsidenten des besagten Gerichtes vorzuweisen, widrigenfalls nach Ablauf dieser Frist die Amortisation ausgesprochen wird.  
Madulein, 23. Juni 1894.  
(W. 75<sup>a</sup>) Die Kreisgerichtskanzlei.

#### Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

##### I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale.

**Zürich — Zurich — Zurigo**  
1894. 22. Juni. Die Firma **Accumulatoren-Fabrik, Aktiengesellschaft, Zweigniederlassung in Oerlikon**, in Oerlikon (S. H. A. B. Nr. 233 vom 4. November 1893, pag. 948) erteilt Prokura an Paul Faure von Genf, in Zürich II, welche derselbe in Gemeinschaft mit je einem Mitgliede des Vorstandes dieser Aktiengesellschaft ausübt.  
22. Juni. Die Firma **Reinh. Stapfer** in Aussersihl (S. H. A. B. Nr. 86 vom 6. April 1893, pag. 345) und damit die Prokura Joh. Heinrich Stapfer ist infolge Wegzuges des Inhabers erloschen.  
22. Juni. Inhaberin der Firma **J. Stapfer** in Zürich III ist Frau Maria Josepha Stapfer, geb. Studhalter, von Horgen, in Zürich III. Architektur-bureau, Baugeschäft und Liegenschaftenverkehr. Kanzleistrasse 78. Die Firma erteilt Prokura an den Ehemann der Inhaberin, Heinrich Stapfer.  
22. Juni. Inhaber der Firma **G. Bosshardt** in Uster ist Gustav Bosshardt von und in Uster. Handelsgärtneri. Kirchuster, Brunnenstrasse 263.  
22. Juni. Die Firma **Th. Dietschy** in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 101 vom 21. April 1894, pag. 410) ist erloschen.  
Theodor Dietschy von Laupersdorf (Solothurn), in Zürich I, und Emil Adolf Baechtold von Schleithem (Schaffhausen), in Oerlikon, haben unter der Firma **Dietschy & Cie** in Zürich I eine Kommanditgesellschaft eingegangen, welche am 15. Juni 1894 ihren Anfang nahm und die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Th. Dietschy» übernimmt. Unbeschränkt haftender Gesellschafter ist Theodor Dietschy und Kommanditär E. Adolf Baechtold mit dem Betrage von siebentausend Franken. Fabrikation von Reinigungs- und Beleuchtungsapparaten. Brunnengasse 9. Die Firma erteilt Prokura an den Kommanditär Emil Adolf Baechtold.

23. Juni. Ferdinand Menke von Altenbecken (Preussen), in Zürich V, und Elise Huber von Hausen a. A., in Zürich I, haben unter der Firma **Menke & Huber** in Zürich V eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. Juni 1894 ihren Anfang nahm. Briefmarkenbörse. Seefeldstrasse 28.

#### Bern — Berne — Berna

*Bureau Aarberg.*

1894. 21. Juni. Die unter der Firma **Küsergenossenschaft Kallnach** eingetragene Genossenschaft, mit Sitz in Kallnach (S. H. A. B. Nr. 87 vom 21. Juli 1888, pag. 669 und Nr. 191 vom 2. September 1892, pag. 767), hat in der Hauptversammlung vom 19. Mai 1894 am Platze von Johann Mory, Johann Schwab und Jakob Köhli, als Präsident Jakob Schwab, Sellers, als Vizepräsident Johann Marti an der Berggasse, als Kassier Johann Schwab, Christians, alle von und zu Kallnach, gewählt und den bisherigen Sekretär Fritz Brunner von und zu Kallnach, bestätigt.

23. Juni. Die Firma **B. Scheurer-Aeschlimann** in Lyss (S. H. A. B. Nr. 167 vom 23. Juli 1892, pag. 672) ist infolge Wegzuges des Inhabers erloschen.

#### Bureau Bern.

22. Juni. **Eidgenössische Bank (Aktiengesellschaft)**, Comptoir Bern. (S. H. A. B. 1892, pag. 1061, und 1894, pag. 27). Der Verwaltungsrat dieser in Zürich domizilierten Aktiengesellschaft hat in seiner Sitzung vom 11. Juni 1894 zum Direktor für das Comptoir Bern gewählt: Fritz Zurlinden von Zofingen, in Bern.

23. Juni. Die Firma **N. Aeschbacher** in Bümpliz (S. H. A. B. Nr. 22 vom 11. Februar 1889, pag. 419) ist infolge Verzichts des Inhabers erloschen.

23. Juni. Inhaber der Firma **G. Grimm** in Bern ist Gottlieb Grimm von Langnau, in Bern. Natur des Geschäfts: Wirtschaft und Weinhandlung. Junkergasse 41.

#### Bureau Burgdorf.

21. Juni. Ernst Schärer von Wädensweil und Ferdinand Aebi von Grasswyl, beide Kaufleute in Burgdorf, haben unter der Firma **Schärer & Aebi** in Burgdorf eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit dem 1. Juli 1894 beginnt. Natur des Geschäfts: Quincaillerie und Merceriewaren-Handlung en gros. Geschäftslokal: Mittlere Bahnhofstrasse.

21. Juni. Die von der Firma **Zumstein & Cie** in Burgdorf an Ernst Schärer erteilte Prokura (S. H. A. B. Nr. 133 vom 16. September 1890, pag. 673) ist infolge Austrittes desselben ans dem Geschäft erloschen. Dagegen erteilt die Firma Prokura an Jakob Lüthi von Rohrbach, in Burgdorf. Vom 1. Juli 1894 hinweg wird die Firma «Zumstein & Cie» keine Kurzwaren mehr, sondern nur noch Schuhwaren halten.

#### Basel-Stadt — Bâle-ville — Basilea-Città

1894. 21. Juni. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **Guggenheim & Bollag** in Basel (S. H. A. B. Nr. 190 vom 1. September 1892, pag. 763) hat sich aufgelöst; die Firma ist erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «J. Bollag».

21. Juni. Inhaber der Firma **J. Bollag** in Basel ist Isidor Bollag von Endingen (Aargau), wohnhaft in Basel. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Guggenheim & Bollag». Natur des Geschäftes: Manufakturwarenhandlung. Geschäftslokal: Steinvorstadt 38.

21. Juni. Inhaber der Firma **S. Guggenheim** in Basel ist Sigmund Guggenheim von Endingen (Aargau), wohnhaft in Basel. Natur des Geschäftes: Agentur und Kommission. Geschäftslokal: Barfüsserplatz 21.

23. Juni. Die Aktiengesellschaft unter der Firma **Basler Gesellschaft für Cellulose Fabrikation in Liq.** in Basel (S. H. A. B. Nr. 120 vom 20. Mai 1893, pag. 485) ist nach beendigter Liquidation erloschen.

#### Schaffhausen — Schaffhouse — Sciaffusa

1894. 22. Juni. Die Firma **J. Hauser, Cartonagef.**, in Schaffhausen (S. H. A. B. Nr. 91 vom 2. Oktober 1886, pag. 640) ist infolge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

#### Aargau — Argovie — Argovia

*Bezirk Aarau.*

1894. 22. Juni. Die Firma **Heh. Kyburz-Kyburz** in Erlinsbach (S. H. A. B. Nr. 23 vom 23. Februar 1888, pag. 185; und Nr. 26 vom 3. Februar 1893, pag. 103) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

#### Thurgau — Thurgovie — Thurgovia

1894. 22. Juni. Inhaber der Firma **J. J. Schmidhauser, Metzger**, in Zihlschlacht, ist Johann Jakob Schmidhauser, Metzger, von und wohnhaft in Zihlschlacht. Käserei und Metzgerei.

#### Tessin — Tessin — Ticino

*Ufficio di Locarno.*

1894. 22. giugno. Proprietario della ditta individuale **Aghina Francesco** in Locarno è Aghina Francesco di Giosuè, da Corciago (provincia di Novara, Italia), domiciliato in Locarno. Genere di commercio: Lattoniere.

#### Waadt — Vaud — Vaud

*Bureau d'Aigle.*

1894. 22. juin. La raison **H<sup>r</sup> Chablaix**, détenteur de l'Hôtel de la Croix Blanche, à Villeneuve (F. o. s. du 7 décembre 1891, n<sup>o</sup> 232,

page 941), est radiée; le chiffre annuel d'affaires de cette maison n'atteignant pas celui prévu par le 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 13 du règlement fédéral du 6 mai 1890.

22 juin. Sous la dénomination de **Syndicat agricole des Diablerets**, il a été fondé par statuts adoptés en assemblée générale le 15 avril 1894 une association dont le but est l'amélioration des conditions de l'exploitation agricole par l'association et en particulier l'encouragement à l'élevage et à l'amélioration du bétail de l'espèce bovine de la race suisse tachetée rouge. Son siège est à Ormont-dessus et sa durée illimitée. Sont membres du syndicat les personnes admises en cette qualité lors de sa fondation et celles qui après en avoir fait la demande auront été admises par l'assemblée générale. Elles ont à payer une finance d'entrée en sus de l'apport réglementaire; cette finance sera fixée chaque année proportionnellement à la fortune du syndicat. Tout membre peut, cas échéant, être tenu à faire un apport de fonds qui sera fixé par l'assemblée générale dans chaque cas. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de l'association, ces engagements restant uniquement garantis par les biens de l'association. La qualité de sociétaire se perd par démission, mort ou exclusion. La démission d'un sociétaire n'est valable que si elle est donnée par écrit trois mois au moins avant la clôture de l'exercice annuel. En cas de mort, un des enfants peut être admis par l'assemblée à la place de son père sans payer de finance d'entrée. Les organes du syndicat sont: a. l'assemblée générale des sociétaires; b. le comité; c. la commission de vérification des comptes. Le syndicat est administré par un comité de sept membres nommés pour trois ans par l'assemblée générale et rééligibles. L'assemblée désigne le président et le vice-président; le comité désigne lui-même son secrétaire et son caissier. Le président ou le vice-président a, conjointement avec le secrétaire, la signature sociale. Les membres du comité sont actuellement: Président, David Ansermoz; vice-président, Vincent Isabel; secrétaire, Emil Buset; caissier, Vincent Jacquerd; membres adjoints, Henri Pichard-Pernet, Abram Buset et Alexandre Nicolier; tous domiciliés à Ormont-dessus.

#### Bureau de Payerne.

22 juin. Sous la dénomination de **Société des Commerçants**, il existe à Payerne une société du genre de celles prévues au titre XXVIII du code fédéral des obligations, ayant pour but de mettre à la portée des jeunes commerçants les moyens d'acquiescer des connaissances utiles à leur carrière, de resserrer les liens d'amitié qui doivent unir ceux-ci et spécialement ceux de la localité. Les statuts datés du 10 mai 1894, modifiés et complétés le 5 juin suivant, sont entrés en vigueur le 15 juin même mois. Le siège de la société est à Payerne. Sa durée est illimitée. Le but de la société sera atteint par l'enseignement des langues modernes et des branches nécessaires et utiles à l'industrie et au commerce, par des conférences et réunions journalières, périodiques ou à jours fixes. La société est composée de membres actifs, passifs, libres et honoraires. Sont membres actifs, les employés ayant atteint l'âge de seize ans et qui ont exprimé le désir de faire, à ce titre, partie de la société. Sont membres passifs, ceux qui, ayant atteint l'âge ci-dessus, sont empêchés par leur position d'être reçus membres actifs. Sont membres libres tous ceux qui soutiennent la société financièrement. Sont membres honoraires, ceux qui, ayant bien mérité de la société, sont nommés en cette qualité par l'assemblée. Tout jeune homme âgé d'au moins seize ans, qui se voue au commerce, ou qui, sans être commerçant, s'intéresse au but de la société, peut en être reçu membre à condition qu'il jouisse d'une bonne réputation. Le candidat doit faire sa demande par écrit au président qui la soumet à l'assemblée et celle-ci en décide. Les demandes de sortie devront de même être présentées par écrit au comité qui en décidera. Les membres honoraires et passifs ont voix consultative, mais ne peuvent pas voter. Les membres libres peuvent profiter de tous les avantages offerts par la société, mais n'ont pas le droit de vote. Les membres qui ne se soumettent pas aux statuts et aux décisions des assemblées et qui entravent la bonne marche de la société pourront en être exclus par une décision prise dans une assemblée générale. Chaque membre actif devra payer à son entrée une finance de réception de deux francs. Il aura à payer en outre une cotisation mensuelle de cinquante centimes, qui pourra être augmentée suivant les besoins par une décision de l'assemblée ordinaire. La contribution annuelle des membres passifs et libres est de trois francs. Les membres honoraires sont exempts de toute finance quelconque. Les membres d'autres sociétés fédérales de commerçants, qui se seront acquittés de leurs devoirs d'une manière convenable, pourront être reçus membres de la société, sans payer la finance d'entrée, contre présentation des pièces justificatives. La même faveur est accordée aux anciens membres de la société qui s'étaient acquittés de leurs devoirs à l'entière satisfaction de celle-ci. La société est dirigée par un comité, composé de cinq membres actifs, nommés par l'assemblée générale, à la majorité des membres présents. La société ne pourra être dissoute si cinq membres actifs au moins s'y opposent. En cas de dissolution, la fortune sociale ne sera pas partagée, mais remise par les soins d'un négociant de Payerne à une société qui succéderait à celle-ci et qui poursuivrait le même but. Si à l'expiration de cinq ans, à partir de la dissolution, aucune société de cette nature ne s'est formée à Payerne, le fonds social sera versé à la caisse centrale de la Société suisse des commerçants. Le comité est composé de cinq membres, savoir: un président, un vice-président, un secrétaire,

un caissier, un bibliothécaire. Il est nommé pour un an par l'assemblée générale et rééligible. La signature du président ou du vice-président, avec celle du secrétaire ou du caissier, engage seule la société vis-à-vis des tiers. Les engagements de la société sont garantis par les biens de celle-ci, les sociétaires étant exonérés de toute responsabilité personnelle. Le président est actuellement M. Albert Hofmann; le vice-président M. Ernest Stalder; le secrétaire M. Maurice Junod; et le caissier M. Joseph Heimgartner, tous à Payerne.

#### Bureau de Rolle.

22 juin. Le chef de la maison **A. Chappuis**, à Rolle, est Alfred Chappuis de Puidoux, domicilié à Rolle. Genre de commerce: Vins fins et vermouth de Turin. Bureau: 149, Rue derrière, à Rolle.

#### Wallis — Valais — Vallee

##### Bureau de Sion.

1894. 22 juin. Par acte du 19 juin 1894, il a été fondé sous la raison sociale **Bruttin et C<sup>ie</sup>** une société en commandite par actions, avec siège à Sion. La société a pour but les opérations de banque, change, es-compte, avances en comptes-courants, etc. Toutefois elle s'interdit l'ouverture de crédits en blanc supérieurs à fr. 20,000. — au même débiteur ainsi que les opérations de bourse pour son compte et les affaires hypothécaires à long terme. Elle reprendra au 30 juin 1894 l'actif et le passif de l'agence de la «Banque fédérale (Société anonyme)», à Sion. La durée de la société est de 4 $\frac{1}{2}$  ans dès le 1<sup>er</sup> juillet 1894, soit jusqu'au 31 décembre 1898 sous réserve des dispositions statutaires attribuées à l'assemblée générale le droit de prononcer dans certains cas avant ce terme la dissolution de la société. A partir de cette date la société se renouvellera tacitement d'année en année à moins de dénoncé de la part des actionnaires ou gérants, six mois avant la fin de l'exercice. Le capital social est de 120,000 fr., divisé en 240 actions libérées de fr. 500 au porteur. Les organes de la société sont: a. L'assemblée générale des actionnaires; b. le conseil de surveillance; c. la gérance; d. les commissaires-vérificateurs. La société est dirigée par MM. Léon Bruttin et Adolphe Bruttin, associés indéfiniment responsables, demeurant à Sion. Pour avoir force obligatoire les publications adressées aux actionnaires devront être insérées dans la «Feuille officielle suisse du commerce».

23 juin. La raison **A. Bonvin - Chappuis, Agence agricole**, à Sion (F. o. s. du c. du 8 juillet 1889, n<sup>o</sup> 120, page 590), est radiée ensuite du décès du titulaire, survenu le 15 février 1894.

Le chef de la maison **H. Fontaine, successeur de A. Bonvin-Chappuis, Agence agricole**, à Sion, est Hippolyte Fontaine de Boège (Haute-Savoie, France), domicilié à Sion. Cette maison reprend l'actif et le passif de l'ancienne maison «A. Bonvin-Chappuis, Agence agricole», à Sion. Elle passe procuration à M. Alphonse Fontaine de Boège (Haute-Savoie, France), domicilié à Sion. Genre de commerce: Représentation des principales maisons suisses et étrangères de fabrication d'instruments agricoles, viticoles et industriels. Bureaux: Maison Aymon. Place d'armes, à Sion.

#### Summarische Uebersicht über die Wochenstellungen der schweiz. Emissionsbanken.

##### Résumé des situations hebdomadaires des banques d'émission suisses.

(Zahlen in Tausenden Franken verstanden. - Chiffres en milliers de francs.)

	Effektive Zirkulation Circulation eff.	Totaler Barvorrath Encaisse totale	Unbedeckte Zirkulation Circul. non couv.	Verfügb. Barvorrath Encaisse dispon.
<b>1893.</b>				
Durchschnitt - <i>Moyenne</i> . . . . .	154,056	89,413	64,643	22,465
Maxima . . . . .	172,923	95,343	83,149	29,440
Minima . . . . .	142,905	85,154	49,360	17,673
<b>1894.</b>				
<b>I. Quartal - 1<sup>er</sup> trimestre.</b>				
Durchschnitt - <i>Moyenne</i> . . . . .	154,738	92,914	61,824	25,117
Maximum . . . . .	165,372	94,229	72,827	26,633
Minimum . . . . .	147,687	91,057	55,156	21,925
<b>II. Quartal - 2<sup>e</sup> trimestre.</b>				
<b>7. April - 7<sup>avril</sup> . . . . .</b>				
14. April - 14 <sup>avril</sup> . . . . .	158,612	90,058	66,554	22,811
21. April - 21 <sup>avril</sup> . . . . .	156,250	89,972	66,275	22,257
28. April - 28 <sup>avril</sup> . . . . .	162,580	89,314	73,266	20,062
5. Mai - 5 <sup>mai</sup> . . . . .	164,439	89,452	74,987	19,681
12. Mai - 12 <sup>mai</sup> . . . . .	160,218	89,988	70,230	20,505
19. Mai - 19 <sup>mai</sup> . . . . .	156,984	90,885	66,549	22,139
26. Mai - 26 <sup>mai</sup> . . . . .	154,365	90,893	69,532	22,972
2. Juni - 2 <sup>juin</sup> . . . . .	156,095	90,845	65,250	22,294
9. Juni - 9 <sup>juin</sup> . . . . .	154,127	91,471	67,656	23,627
16. Juni - 16 <sup>juin</sup> . . . . .	151,692	91,321	60,372	24,325
23. Juni - 23 <sup>juin</sup> . . . . .	152,094	91,033	61,061	24,723

## LA PROVIDENCE, Compagnie d'assurances contre l'incendie, à Paris.

### Débiteurs.

### Balance des écritures au 31 décembre 1893.

### Créditeurs.

fr.	ct.	
3,750,000	—	Actionnaires.
5,398,553	94	Rentes, obligations de chemin de fer, du Crédit foncier, etc.
962,756	11	Immeubles.
121,015	81	Caisse.
7,500	—	Effets à recevoir.
		fr. 175,421. 99 Banque de France.
		» 18,112. 39 Crédit foncier de France.
		» 124,999. 69 Crédit industriel et commercial.
		» 1,225. 11 Société Générale.
319,759	18	
1	—	Matériel et mobilier.
3,940	—	Jetons.
769,720	92	Agences de Paris et des départements.
121,303	29	Divers débiteurs.
<b>11,454,550</b>	<b>25</b>	

(B. 35)

	fr.	ct.
Fonds social . . . . .	5,000,000	—
Réserve en accroissement de capital . . . . .	3,000,000	—
Provision pour risques en cours . . . . .	1,220,000	—
Bénéfices réservés pour éventualités diverses . . . . .	600,000	—
Sinistres restant à régler . . . . .	246,734	63
Dividendes arriérés . . . . .	6,825	—
Dividende de 1893 . . . . .	650,000	—
Divers créditeurs . . . . .	718,262	76
Profits et pertes . . . . .	12,727	86
	<b>11,454,550</b>	<b>25</b>

Certifié conforme.

Par autorisation,  
Le directeur de Genève:  
**Ph. Grosset.**



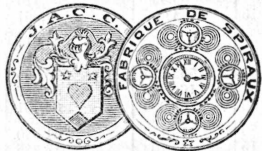
Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

## Marken. — Marques.

## Eintragung. — Enregistrement.

25 juin 1894, 8 h. a.

N° 6968.

J.-A. Courvoisier, fabricant,  
Chaux-de-Fonds (Suisse).

Spiraux et leurs emballages.

## Nichtamtlicher Teil. — Partie non officielle.

## Italianische Silberscheidemünzen.

Der Bundesrat ersucht die Bundesversammlung um die Ermächtigung, vom **24. Juli** an die Einfuhr italienischer Silberscheidemünzen bei Strafe der Konfiskation zu verbieten und alle hierauf bezüglichen Verfügungen zu erlassen.

## Monnaies italiennes d'argent.

Le conseil fédéral demande à l'assemblée fédérale l'autorisation d'interdire, sous peine de confiscation, l'introduction en Suisse, à partir du **24 juillet** prochain, de toute monnaie italienne divisionnaire d'argent et de prendre toutes les mesures et décisions nécessaires pour cette défense.

## Exposition nationale suisse.

Dans sa séance du 22 juin, le comité central a arrêté les principes qui serviront de base à l'exploitation des restaurants et brasseries de l'exposition. Ces établissements qui seront deux restaurants et deux brasseries dans la division des beaux-arts (Plaine de Plainpalais), un restaurant-brasserie dans celle de l'industrie (Boulevard des Casernes) et un restaurant-brasserie dans celle de l'agriculture (Vernets), seront mis en soumission. Les locaux seront construits par le comité central. L'adjudicataire aura à verser à celui-ci une subvention. Le comité central touchera en outre des taxes de consommation sur les boissons entrant à l'exposition et destinées à ces établissements.

Dans la même séance, le comité central a accepté les bases d'une entente avec le syndicat d'études de la tour de l'alimentation et d'une entente avec la société de l'Institut Raoul Pictet à Fribourg. Ces deux entreprises seront deux des attractions importantes de l'exposition.

La tour de l'alimentation, qui sera peut-être appelée la tour de Ripaille, s'élèvera à l'angle du boulevard des Casernes et de la rue de l'Ecole de Médecine, à gauche en se dirigeant de la Plaine vers l'Arve, en face de l'arsenal. Elle aura onze étages et 68 mètres de hauteurs. Elle sera consacrée à une partie de l'exposition du groupe 42 (aliments, boissons et stimulants) et à la dégustation des produits suisses. Deux ascenseurs et deux escaliers permettront une circulation facile de la cave au restaurant et au belvédère qui termineront la tour et d'où on jouira d'une très belle vue.

Tandis que cette entreprise sera consacrée à l'alimentation, celle que projette M. Raoul Pictet sera destinée à la science, spécialement à la thermo-dynamique. Outre une salle consacrée aux savants qui se sont illustrés dans cette branche des machines et appareils, un débit de produits Raoul Pictet et un restaurant maintenu constamment à basse température, le pavillon Raoul Pictet contiendra une salle dans laquelle on espère attirer, pour y donner des conférences, des savants illustres du monde entier.

Le comité central n'a pas encore accepté les offres qui lui sont faites par un comité-provisoire de maîtres d'hôtels; les pourparlers continuent. Il s'agirait d'installer sur la Plaine un hôtel modeste, dans lequel trouverait place l'exposition du groupe 23 (industrie des hôtels) et un des restaurants prévus, qui deviendrait le restaurant de premier ordre de l'exposition.

Le comité central a enfin composé le comité du groupe 18 (enseignement professionnel), d'accord avec M. le conseiller fédéral Deucher, de la manière suivante: MM. le prof. H. Bendel, à Schaffhouse; Bècherat-Gaillard, à Genève; Alfred Frey, à Zurich; Ch.-E. Tissot, au Locle; E. Yung, à Winterthur; Werner Krebs, à Zurich; Ed. Boos-Jegher, à Zurich; Dr. Kaufmann, à Berne; Fivaz, à Genève; James, à Genève; Bodmer, à Genève; Martin, à Genève; Laurant Rambal, à Genève. Ce comité est convoqué pour le 30 juin à Berne en séance constitutive.

La commission de publicité se réunira le 7 juillet pour prendre connaissance d'un rapport de M. Gavard sur le journal illustré de l'exposition.

## Banques étrangères.

	Banca d'Italia.		31 mai.	10 juin.
	31 mai.	10 juin.		
Moneta metallica	L. 343,369,546	L. 349,631,664	L. 827,419,477	L. 892,308,537
Portafoglio	L. 398,635,332	L. 401,696,885	Circolazione . . . 74,338,435	Conti correnti a vista . . . 75,060,689

Insertionspreis:  
Die halbe Spaltenbreite 30 Cts.,  
die ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

## Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Prix d'insertion:  
30 cts. la petite ligne,  
50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

3<sup>3</sup>/<sub>4</sub> % Staatsanleihen

des

## KANTONS LUZERN

von Fr. 800,000 vom 1. Oktober 1890.

Das Finanzdepartement des Kantons Luzern bringt hiemit zur Kenntnis, dass bei der vierten Amortisationsziehung folgende 12 Obligationen zur Rückzahlung auf den **1. Oktober 1894** ausgelost wurden: (O 425 Lu)

**Nr. 43, 67, 107, 204, 213, 235, 454, 514, 543, 633, 658 und 716.**

Die Inhaber dieser Obligationen werden eingeladen, dieselben nebst den noch nicht verfallenen Zinscoupons auf den **1. Oktober** nächsthin bei einer der nachstehenden Zahlstellen einzureichen:

In Luzern: bei der Staatskasse des Kantons Luzern,  
» » Luzerner Kantonalbank,  
» Basel: » Herren Rudolf Kaufmann & Co.,  
» Zürich: » der Schweiz. Kreditanstalt,

und dagegen den Nennwert der Obligationen in Empfang zu nehmen. Mit dem **1. Oktober** hört die Verzinsung der ausgelosten Obligationen auf.  
Luzern, den 22. Juni 1894.

Namens des Finanzdepartements,  
Der Regierungsrat:  
**J. Schmid.**

(446<sup>2</sup>)

## FABRIQUE DE MONTRES.

## FONDERIE.

## MANUFACTURE DE BRONZE ET DE CUIVRE.

Société anonyme des usines

AEBY, BELLENOT & Co  
Bienne et Lyss.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
jeudi, 5 juillet 1894, à 3 heures de l'après-midi,  
à l'Hôtel de la Croix Blanche, à Lyss.

Ordre du jour: ]

Ratification de vente d'immeubles.  
Neuveville, le 25 juin 1894.

Le président du conseil d'administration:  
**Chs.-Ls. Schneider.**

(445)

## Aktiengesellschaft Patent Leinwather

in Basel.

## Ausserordentliche Generalversammlung

**Samstag, den 30. Juni 1894, nachmittags 4 Uhr,**  
im Gesellschaftslokale, 115 Freie Strasse.

## Traktanden:

- 1) Ratifizierung des Obligationsanlehens.
- 2) Ergänzungswahlen in den Verwaltungsrat.
- 3) Unvorhergesehenes.

Die Zutrittskarten können gegen Hinterlage der Titel bei der Gesellschaftskasse bis zum 27. Juni bezogen werden.

Basel, den 22. Juni 1894.

(444<sup>1</sup>)

Die Kontrollstelle.

## Fabrication et spécialités.

Pinces à couper et à plomber, plombs, machines à perforer, presses à dates pour billets, numéroteurs, timbres à sceaux, à dates et à raisons de commerce, fers à brûler, clefs de wagons, enseignes en tous genre, plaques pour hydrants, pour noms de rues et de maisons, plaques pour indiquer les distances, fondues ou émaillées, ou frappées avec lettres massives, en relief. Jetons pour brasseries et sociétés de consommation. Marques de fabrique. Diplôme à Zurich 1883; Médaille à Paris 1889.

**H. Isler, atelier de mécanique et établissement de gravure,**  
à Winterthur.

(32<sup>9</sup>)

## LITHOGRAPHIE et IMPRIMERIE

LIPS, BERNE.

(300)

Se recommande pour toutes espèces d'impressions pour administrations, chancelleries, banques, professions libérales, commerce et industrie.

Spécialités: Tableaux graphiques, plans, cartes géographiques, vues, affiches, illustrations.

En-têtes de lettres et de factures, actions et obligations, chèques préparés chimiquement contre les falsifications.

Prix modérés, exécution artistique. — Prompte livraison. — Expédition franco dans toute la Suisse.

## Für Industrielle.

In der Centralschweiz ist ein Fabrik-areal mit grosser konstanter Wasserkraft (Turbine) billigst zu verkaufen. Günstige Zahlungsbedingungen. Der Besitzer würde sich auch an einem neuen Unternehmen beteiligen. (428<sup>9</sup>)  
Gef. Offerten unter Chiffre **Y 3084** an die Annoncen-Expedition Rudolf Mosse, Zürich. (M 8890 Z)

**J. H. BENKER, BIEL**  
LAGER in ENGL. STAHL (317)

## Kursblatt des Berner Börsenvereins

erscheint mit Ausnahme der Sonn- und Feiertage täglich.

Preis jährlich Fr. 7.

Abonnemente nehmen alle Postbüreaux entgegen.